

Groupes de travail ministériels

deux fois deux heures pour revoir tous les statuts ?

Dans la poursuite de la loi de refondation de l'école, Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, a ouvert 13 groupes de travail sur « les métiers et les parcours professionnels ». Depuis le 18 novembre se sont réunis les groupes de travail sur les directeurs d'école, RASED, conseillers pédagogiques, formateurs, professeurs des écoles, enseignants du second degré.

La mobilisation des professeurs des écoles le 14 novembre et le 5 décembre, celle des professeurs des classes préparatoires qui ont reconduit leur grève le 9 décembre a imposé au ministre de surseoir à ses décisions statutaires sur les professeurs des écoles et les enseignants du second degré.

Pour FO, les décisions annoncées le 12 décembre 2013 qui concernent les autres groupes de travail déjà tenus doivent être abandonnées.

Comment accepter la mutualisation des missions des directeurs d'école ?

Comment accepter l'annualisation du temps de travail des conseillers pédagogiques ? Comment tolérer que sous prétexte de création d'un « statut » de maîtres formateurs dans le second degré, les MAT actuels devraient repasser leur certification, et les tuteurs du second degré subir une diminution de leur rémunération de 1000 € ?

Comment accepter le chantage au grade d'accès fonctionnel (GRAF) en lieu et place d'une augmentation de nos traitements (baisse de 0,46% en janvier 2014 suite à l'augmentation de la cotisation vieillesse) ? Rappelons que les personnels enseignants débutent aujourd'hui à 113% du SMIC, alors qu'en 1982, ils commençaient leur carrière à 180% du SMIC. !

Comment tolérer qu'au lieu du rétablissement du nombre de RASED, ils deviennent « réseaux d'aide du socle », leurs nouvelles missions prévoyant leur entrée dans les collèges au nom du socle de compétences et du cycle CM1-CM2-6ème.

Ce 13 janvier 2014 s'ouvrent de nouveaux groupes de travail sur les autres corps de personnels de l'éducation nationale (CPE, chefs de travaux, personnels de direction, d'inspection, administratifs, sociaux et de santé, contractuels). Comme dans les précédents groupes de travail, la FNEC FP-FO interviendra sur ses mandats en rappelant au ministre qu'il ne peut se prévaloir d'aucun consensus avec les personnels qui tant dans le second degré que dans le premier degré, rejettent des projets qui visent à « adapter » leur statut et leurs missions à la territorialisation de l'école.

Les personnels ne veulent pas d'un statut territorial.

Ils ne veulent pas d'un salaire individualisé avec la mise en place de primes définies localement.

Ils ne veulent pas que les établissements scolaires et les écoles soient transformés en « entreprises » dirigées par des « managers » appliquant des conventions tripartites locales.

LA FNEC FP-FO rappellera encore une fois au ministre que les textes statutaires -même anciens- constituent une protection pour les personnels, comme la sécurité sociale de 1945 ou le statut de la Fonction publique d'Etat de 1946.

Elle rappellera, au moment où le ministre vient de communiquer ses chiffres sur la rentrée scolaire 2014, que ce sont les conditions de travail, les effectifs, le traitement, les postes qui sont la priorité des personnels ; ils refusent la confusion -au nom d'une école « refondée- des missions et des statuts retirant à chaque corps son statut particulier et ses missions statutaires

Montreuil, le 14 janvier 2014

